

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation
4 juin 2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 18

2019-35

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

Relevé de décisions du Bureau du 30 avril 2019

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 30 avril 2019, adressé le 17 juin 2019.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Approuve le relevé de décisions du Bureau du 30 avril 2019

Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 071-200050276-20190702-2019_035-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation
4 juin 2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 18

2019-36

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

Demande de subvention auprès de la DRAC 2019 et 2020 pour une étude visant à établir une stratégie de protection du futur Bien UNESCO, « le paysage culturel de l'élevage bovin charolais »

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, le PETR et ses partenaires s'engagent à établir un plan de gestion du futur Bien afin de préserver sa valeur universelle exceptionnelle, conformément au chapitre IIF et IIIB des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Le plan de gestion comprendra un volet « protection » visant à définir une stratégie de protection du futur Bien, de ses attributs et de sa zone tampon.

Compte-tenu de ces attentes et pour préparer les prochains passages devant le comité des Biens, en 2020, le Pays, sur les conseils et avec la contribution de la DRAC, de la DREAL et de l'ABF, souhaite engager une étude sur la stratégie de protection aux différentes échelles du Bien, de ses attributs et de sa zone tampon à mettre en œuvre dans le cadre de la préparation du plan de gestion.

L'étude devra proposer une articulation du panel d'outils d'urbanisme dépendant des collectivités (PLU, PLUi, SCoT...), d'outils impliquant un partenariat avec l'Etat (site classé, Site Patrimonial Remarquable, Monuments Historiques...) et l'ensemble des documents cadre disponible.

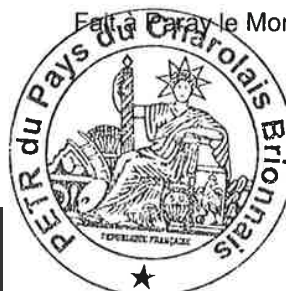
Un marché en procédure adapté a été lancé. Il court jusqu'à la fin août. Il est proposé 2 tranches : une tranche ferme qui porte sur l'étude stratégique globale et une tranche conditionnelle, sur l'étude détaillée de certains périmètres.

La DRAC participera à hauteur de 50 % du montant de l'étude.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,


- **Autorise le Président à signer le marché pour cette étude et tous les documents en lien**
- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour l'étude décrite ci-dessus et à signer tous les documents correspondants**

Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

M. Nesme

Envoyé en préfecture le 10/07/2019
Reçu en préfecture le 10/07/2019
Affiché le 
ID : 071-200050276-20190702-2019_036-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation
4 juin 2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 18

2019-37

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

**Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour
l'animation et les actions 2020 du contrat local de santé**

Rapporteur : Jean-Claude DUCARRE

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner l'animation et les actions 2020 du contrat local de santé du Charolais-Brionnais, et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût total	Subvention ARS
Soutien à la démographie médicale	37 000.00 €	12 000.00€
Mise en œuvre du CLSM	20 000.00 €	11 500.00 €
Semaine d'Infos de la Santé Mentale	5 500.00 €	
Vis ma Vie/autre	3 900.00 €	
Plénière Santé Mentale	10 600.00 €	
Financement d'un temps d'animation et de coordination et déplacement	44 500.00 €	22 250.00 €
TOTAL	101 500.00 €	45 750.00 €

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à solliciter cette subvention, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés



Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20190702-2019_037-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation

4 juin 2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

2019-38

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

**Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour
l'animation et les actions 2020 du contrat local de santé**

Rapporteur : Jean-Claude DUCARRE

Deux installations ont été réalisées suite au contrat passé avec le cabinet LABORARE
CONSEIL : le Docteur TORRES s'est installé à Palinges en septembre 2018 et le
Docteur CASTANO FUENTE à DIGOIN en mars 2019.

Une troisième installation est envisagée à Gueugnon à l'automne 2019.

Il est demandé aux membres du bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer
un nouveau marché pour la recherche de médecins, dont le nombre et les lieux
d'installation sont à définir.

Les subventions correspondantes seront demandées au Département, à la Région, à
l'ARS et à L'Europe.

Le coût de recherche du dernier marché s'élevait à 15 000 € par médecin.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide la relance d'un nouveau marché pour 3 médecins, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département, la Région, l'ARS et l'Europe, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés

Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 071-200050276-20190702-2019_038-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation
4 juin 2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 18

2019-39

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

**Projet de création d'une Maison des adolescents en Pays Charolais-
Brionnais, en relation avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Rapporteur : Jean-Claude DUCARRE

La Maison des Adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 25 ans. Elle s'adresse également à leurs familles et aux professionnels. Elle est présente à Chalon-sur-Saône et Mâcon pour le moment et envisage de se déployer sur d'autres territoires de Saône-et-Loire.

Les missions : « L'adolescent doit retrouver, dans ce lieu, tous les moyens de construire son avenir » : l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'évaluation des situations, la prise en charge médicale et psychologique, l'accompagnement éducatif, social et juridique

Les attentes de la MDA :

- 1) contribuer activement au Réseau partenarial sur lequel les professionnels devront pouvoir s'appuyer
- 2) proposer la mise à disposition de lieux d'accueil
- 3) envisager la mutualisation de moyens de fonctionnement

L'action du Conseil Local de Santé Mentale vise à renforcer le partenariat existant sur le territoire, aussi, il peut être envisagé d'accompagner techniquement le déploiement de la MDA via nos outils partenariaux :

- Mise en lien avec les partenaires du territoire, Développement d'outil d'interconnaissance, Guide de la Santé Mentale, Mardi de la Santé, Vis Ma Vie 2 professionnels, plénière CLSM, développement des connaissances, Jeudi des Sensis.

- Mise à disposition de lieux d'accueil. Le lien peut être fait avec les élus des lieux de permanences choisis. Proposition d'une permanence dans les locaux du Pays pour démarrer le projet sur le Charolais-Brionnais. Volonté d'extension dans des villes plus éloignées suivant l'intention des élus (Chauffailles et Bourbon-Lancy ont été évoqués) en lien avec les permanences de la mission locale.

Qui est intéressé pour accueillir des permanences de la MDA ?

Il sera demandé aux membres du bureau de se prononcer sur la mise à disposition de locaux où la maison des adolescents pourrait tenir une permanence.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Valide la mise à disposition de locaux où la maison des adolescents pourrait tenir une permanence.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20190702-2019_039-DE



Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation

4 juin 2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

2019-40

• L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

**Demande de subvention auprès de la DRAC pour la mise en œuvre de
la saison du CLEA 2019/2020**

Rapporteur / Jean PIRET

• Il est proposé au Bureau de solliciter des subventions auprès de la DRAC de 20 000€ pour accompagner la mise en œuvre du Contrat Local d'Education Artistique pour l'année scolaire 2019/2020 et d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches nécessaires.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Autorise le Président à solliciter cette subvention, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés**

Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20190702-2019_040-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation
4 juin 2019
Nombre de Membres en
exercice : 23
Nombre de Présents : 16
Nombre de Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 18

2019-41

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérard GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

Contrat Local d'Education Artistique : subvention à L'arc scène nationale du Creusot pour les actions culturelles de l'année scolaire 2019/2020

Rapporteur / Jean PIRET

Il est proposé d'attribuer une subvention de 17 500€ du budget annexe UNESCO Pays d'Art et d'Histoire à L'arc scène nationale du Creusot pour les actions culturelles (spectacles et médiation) qui seront conduites dans le cadre du programme 2019/2020 du Contrat Local d'Education artistique. Ces actions seront réalisées sous forme de traversées culturelles et compléteront les traversées patrimoniales organisées par le service UNESCO et Pays d'Art et d'Histoire du Pays.

La DRAC soutient financièrement les actions réalisées dans le CLEA à hauteur de 20000€/an.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide d'attribuer une subvention de 17 500€ à l'arc scène nationale du Creusot pour les actions conduites dans le cadre du contrat local d'éducation artistique du pays Charolais Brionnais 2019-2020, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés
- Autorise cette subvention à assurer une contrepartie nationale pour appeler du FEADER au titre du programme LEADER du Pays Charolais Brionnais

Fait à Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20190702-2019_041-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Date de convocation

4 juin 2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

2019-42

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet à quinze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du quatre juin deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Gérald GORDAT, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

Marie-Christine Bignon à Arnaud Durix
Edith Gueugneau à Guy Raymond

ABSENTS OU EXCUSES :

M. George BORDAT, M. Fabien GENET, M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES.

Contrat Local d'Education Artistique, l'après 2020

Rapporteur : Jean PIRET

Depuis 2018, le PETR porte un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle, signé avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la DRAAF et l'Education Nationale.

Nous arrivons à la troisième année de programmation, organisées en Charolais-Brionnais.

Cette année, en complément de la programmation, les membres du Comité de Pilotage CLEA ont souhaité faire de ce dispositif un levier de rencontre entre les acteurs pédagogiques et culturels du territoire. C'est à ce titre qu'une journée de rencontre et d'échange a été organisée en mars 2019 à Paray-le-Monial à destination des référents culture des établissements du secondaire du Charolais-Brionnais mais aussi des équipes pédagogiques des établissements du premier degré. Le succès de cette journée conduira le Comité de Pilotage à se questionner sur une éventuelle reconduction.

L'année 2019-2020 sera la dernière année de programmation du CLEA avant la fin du Contrat (août 2020).

Conclu pour une durée de 3 ans, ce CLEA a pour vocation de venir structurer, financer et cadrer l'action artistique, patrimoniale, et culturelle menée par le PETR avec différents partenaires.

Les objectifs sont les suivants :

- démocratiser l'accès à la culture en milieu rural et mettre l'action culturelle au cœur des problématiques de développement territorial
- renforcer l'attractivité du territoire et sa qualité de vie en faisant de l'offre culturelle un véritable service à la population.
- remettre l'œuvre, l'artiste, et la démarche artistique, au cœur du parcours scolaire de l'enfant
- varier les esthétiques et les disciplines, en faisant appel aussi bien à des ressources artistiques et culturelles locales, qu'à des compagnies et artistes extérieurs, notamment par le biais d'une Scène Nationale.
- sensibiliser la population aux enjeux identitaires du territoire (historiques, architecturaux et paysagers) grâce au Pays d'Art et d'Histoire
- faire de l'action culturelle un outil sociétal permettant d'éveiller les consciences citoyennes
- créer une émulation locale autour d'un projet culturel

Au vu du succès des saisons passées, il a été proposé au bureau de renouveler ce contrat.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Décide de relancer le contrat local d'éducation artistique avec ses partenaires fin 2020.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents correspondants**

Paray le Monial, le 5 juillet 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20190702-2019_042-DE